



Compte Rendu
Commission Accessibilité Communale
Jeudi 9 Juillet 2015
Salle Balzac à 18h30

Etaient présents :

Mme Danièle Rousse (Adjointe au Maire)
Mme Emmanuelle Plée (Adjointe au Maire)
M. Didier Fortin (Adjoint au Maire)
Mme Danièle Morange (Conseillère Municipale)
Mme Joëlle Anton (Conseillère Municipale)
Mme Raymonde Loinard (Représentant les usagers)
Mme Jocelyne Piecq (Représentant les usagers)
Mme Nicole Péan (Présidente de l'UNRPA)
M. Gérard Chabert (Représentant APF)
M. Delépine (la Maison de Beaune)
Mme Delphine Hubert (IEM Charlemagne)
M. Jean-Paul Feuillâtre (Directeur des services Techniques et de l'Urbanisme)

Madame Rousse ouvre la rencontre, rappelle les sujets de l'ordre du jour et propose à monsieur Feuillâtre de présenter le projet d'aménagement de la place du 11 Novembre.

Aménagement de la Place du 11 Novembre

Monsieur Feuillatre rappelle le contexte dans lequel ce projet a pris naissance en 2012. L'aménagement de cette place qui s'inscrit dans le cadre d'un projet FISAC (Fond d'Intervention pour les Services l'Artisanat et le Commerce) a pour objet de renforcer l'activité commerciale du centre bourg et augmenter le nombre des places des commerçants non sédentaires des marchés du vendredi et dimanche matin. A son origine ce projet s'articulait uniquement sur l'aménagement d'une surface de +/-3000m² pour un montant de dépense estimé à 385 000 € Ht.

Dès son arrivée en avril 2014, la nouvelle municipalité a souhaité engager sur un périmètre plus large une réflexion plus générale sur l'accessibilité des commerces et des bâtiments publics répondant ainsi à l'ensemble des acteurs et intervenants situés autour de cette place.

A ce jour, ce projet qui a reçu un avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France intègre sur une surface de 5100m² l'ensemble de la place et l'amorce des voies adjacentes, prenant soin de traiter avec un aménagement paysagé les abords de l'ancienne mairie, de l'ancienne école Jacques Prévert ainsi que le traitement de la terrasse de Bar Ste Rose situé à l'angle de la rue du commerce. Dans cette valorisation environnemental, une réflexion sur la délocalisation du monument aux morts est à l'étude avec les représentants de l'UNC afin de positionner cet édifice sur le square des AFN situé au droit du giratoire des acacias.

L'objectif de l'aménagement de cette place est de permettre :

- Un déplacement d'un commerce à un autre sans avoir à franchir un ressaut de plus de 2cm
- Un maintien de la même offre en nombre de places de stationnement
- Une répartition plus géographique les places de stationnement PMR
- Un matériau de couleur plus uniforme de ton camaïeu dans la nature des revêtements de surface
 - o Dallage en pierre naturelle sur parvis Mairie
 - o Béton bouchardé sur trottoirs
 - o Enrobé hydro décapé sur chaussée et parking
- Un éclairage qui valorise l'espace public et identifie les itinéraires de déplacement piétonnier.
- Une valorisation paysagère par la plantation d'arbres d'essences variées (colleur, feuillage fleurissement...) en adéquation avec la hauteur et la taille des bâtiments existant en pourtour de cette place.

Ces travaux d'un montant estimé à la somme de 835000 € TTC seront réalisés en 2 phases. La première phase devrait, pour une durée de 2 mois et demie, débuter fin septembre par la zone située en façade de la mairie et s'étendre sur la zone parking actuelle. La seconde phase qui reprendra en début d'année 2016 finalisera courant du printemps les travaux aux abords des commerces situés sous la Résidence Fleurie ainsi que l'intégralité des tronçons de rues situées entre la Boucherie Vengeon et la pharmacie Lemaitre.

Mise à sens unique Est-Ouest de la rue du Général LECLERC

Depuis le mercredi 24 juin après-midi, le tronçon de la rue du Général LECLERC situé entre les n° 1 et 21 est mis à sens unique dans le sens Est-Ouest. Ces dispositions permettent de reporter et limiter le flux de transit des véhicules circulant dans le sens Ouest-Est vers la rue du 11 novembre.

Les 2 roues non motorisées sont autorisées à circuler en contresens sur ce tronçon mis en sens interdit pour les automobilistes.

Dans le cadre du P.A.V.E (Plan Accessibilité Voie Espaces Publics) cette disposition permettra à court terme de résoudre :

- la faible largeur de passage entre les potelets et les murs de façade concernés par l'élargissement du cheminement piétons.
- le manque de visualisation pour les déficients visuels par une remise en peinture conforme à la norme.

Ces travaux seront proposés pour être inscrit au budget 2016 et réalisés après la fin des travaux de la place du 11 novembre, cette rue étant l'accès principal pour les travaux de cette place.

Travaux dans la rue du Commerce (RD 127)

Des travaux de réfection du réseau d'assainissement ont été réalisés par la communauté d'agglomération de Tours Plus depuis fin avril. Actuellement la ville fait procéder au renforcement du réseau d'eau potable et en septembre le SEIL (Syndicat Intercommunal Electrification Indre et Loire) procédera à la dissimulation des réseaux aériens existant dans l'emprise de cette voirie.

L'an prochain, une étude d'aménagement de surface de cette rue sera engagée avec l'appui du Conseil Départemental afin de programmer en 2017 la réalisation de travaux permettant d'assurer le cheminement sécuritaire de l'ensemble des usagers et ainsi répondre à l'accessibilité des riverains dans l'application des recommandations du P.A.V.E.

Agenda d'Accessibilité Programmée

Mardi 7 juillet 2015, un représentant de la Chambre des métiers et un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie sont venus, à la demande des élus et notamment de monsieur Alain VIEILLE (adjoint au maire en charge des affaires économiques) présenter en mairie et rappeler à l'ensemble des commerçants, artisans et professions libérales invités pour cette rencontre, la réglementation sur la loi du 11 février 2005 et notamment la date limite du 27 septembre 2015 relative au dépôt des dossiers d'accessibilité programmée. Un rappel très détaillé de la réglementation a été faite à la vingtaine de personnes présentes et nombreux échanges ont permis d'apporter les réponses aux interrogations de certains.

Déclaration de Monsieur Chabert (Association des Paralysés de France) aux membres de la commission

« Comme chacun sait le handicap touche à ce jour 10 millions de nos concitoyens, sans compter la population vieillissante qui sera un jour ou l'autre confrontée à des obstacles.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, pose *le principe de l'accès à tout pour tous*. Cette loi avait laissé espérer une prise de conscience de la société, des responsables politiques et économiques, et de tout ceux qui en prise avec le public se devaient de répondre au devoir d'accessibilité et de circulation dans leurs établissements (une première loi datant de juillet 1975 était restée sans effet).

Une ordonnance du 26 septembre 2014 crée l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) donnant un délai supplémentaire pour la mise en accessibilité des établissements ouverts au public. Au 1er janvier 2015 (échéance fixée par le législateur) beaucoup reste à faire, même si certaines municipalités comme Ballan-Miré ont fait des efforts méritoires, d'où la nécessité de nouveaux délais (selon les sources, entre 20 et 40% des établissements recevant du public sont accessibles aux handicapés)

Ors, les sénateurs dans la nuit du 2 au 3 juin 2015, suivi le 6 juillet par les députés, ont voté un texte repoussant jusqu'à 9 ans la mise aux normes des établissements recevant du public. Ce texte est en nette régression par rapport aux textes de la loi du 11 février 2005 ; il propose une panoplie de mesures engendrant colère et indignation des associations représentatives des personnes handicapées, parents, personnes âgées, cyclistes, usagers des transports, soit des millions de personnes.

En effet, les sénateurs et députés ont validé et approuvé le fait que les personnes en situation de handicap sont seulement des personnes malades. Parce que le handicap a un coût, parce que le handicap dérange, les personnes en situation de handicap sont considérées comme des « sous-citoyens », n'ayant pas accès à l'école, à la santé, au travail, au logement, aux transports, aux voyages, à la culture, aux loisirs, à une vie sociale, à une vie affective, à la parentalité...en un mot Droit à la Vie !

De surcroît, quelques heures avant ce vote du 6 juillet (15 députés sur 577 étaient présents dans l'hémicycle), votre serviteur se faisait malmener et projeter à terre avec son fauteuil par les forces de l'ordre alors que rendez vous avait été pris pour remettre nos ultimes doléances à la représentation nationale. Serions-nous victime d'une forme d'apartheid, devrions-nous encore attendre....2024 en vivant entre immobilisme et indifférence, soit une génération sacrifiée sur l'autel de l'exclusion ??! La société nous renvoie notre handicap à la figure : qui peut alors légitimement prononcer le mot inclusion ? Passons vite sur ceux qui se donnent bonne conscience en versant leur petite obole, mais sans vergogne squattent "pour 5 minutes" les espaces de stationnement réservés PMR en centre ville.

Malgré ce constat au niveau national, dans la commune de Ballan-Miré pour ce qui concerne la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP), nous avons mesuré et apprécié la précision

des études présentées par les services techniques de la ville, le grand projet d'aménagement centre ville comme l'approche et l'évolution du PAVE. Nous souhaitons

naturellement poursuivre avec les élus, les techniciens, les associations, cet esprit de concertation sachant qu'en amont de vos choix, le dialogue fait évoluer les projets en intégrant le handicap comme paramètre naturel sans discrédit préalable.

Enfin, sous la forme d'une convention a élaborée avec la municipalité, l'APF se propose :

1 - D'assurer la sensibilisation, la formation, la vulgarisation de la gestion des PSH dans une première approche en direction des personnels municipaux, scolaires, périscolaires, conducteurs de véhicules, responsables de service, gestionnaires de personnel etc.. au moyens de supports écrits, exercices pratiques, test, démonstrations etc....

2 - De proposer pour les groupes scolaires, collèges, lycées sur votre territoire communal, voir entreprises (là encore sous la forme d'une convention a discuter avec la délégation APF d'Indre et Loire), le parcours de sensibilisation à l'accessibilité avec mise en situation réelle : fauteuils et obstacles concrets réalisés par et pour notre association (parcours faisant l'objet actuellement d'un contrat de mise à disposition définitive et gestion exclusive par notre DD APF37).

Une rencontre élus, acteurs éducatifs ou entreprises candidates, services municipaux, Directeur de délégation et représentant départemental, devrait en définir le programme, l'échéancier, les lieux etc... . Cette action a déjà montré un impact évident sur tous types de population sensibilisé par la pratique en situation de la vie d'une PMR. »

Madame Rousse remercie les membres de la commission pour leur présence et clos la réunion à 20h30.